

EVALUATION SUR 800 POINTS

Le diplôme national du brevet est délivré aux candidats ayant obtenu un nombre total de points au moins égal à 400 sur 800.

⇒ 400 points : Evaluation du socle commun

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3^e trimestre de la classe de 3^eme .

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

⇒ 300 points : Epreuves de l'examen

- Français (100 points)
- Mathématiques (100 points)
- Histoire-Géographie (50 points)
- Sciences - physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie (50 points)

⇒ 100 points : Epreuve Orale

⇒ Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif (Langues vivantes étrangères (suédois), Latin ou Langue et Culture européenne) selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

⇒ Mention

Selon le total des points obtenus, les élèves peuvent se voir attribuer des mentions :

- « Assez bien » s'ils cumulent plus de 480 points,
- « Bien » s'ils cumulent plus de 560 points,
- « Très bien » s'ils cumulent plus de 640 points.

L'OPTION INTERNATIONALE (DNBI)

Les élèves inscrits dans la section internationale suédoise (SIS) durant l'année 2022/2023 peuvent, s'ils le souhaitent, s'inscrire à l'option « Internationale » du DNB. En revanche un élève inscrit en section internationale n'est pas tenu de s'inscrire à l'option internationale du DNB. Les élèves en DNB Option Internationale sont évalués selon les mêmes critères indiqués ci-dessous avec en supplément :

- 1 épreuve orale de langue de la section - suédois (50 points)
- 1 épreuve orale de discipline non linguistique - Histoire-géographie SIS en suédois (50 points)

La mention option internationale au DNB sera attribuée aux candidats ayant satisfait aux deux épreuves orales spécifiques, par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 25 sur 50 pour chacune d'elles. Le total des points passe donc à 900 et les points obtenus aux épreuves orales spécifiques sont pris en compte dans le calcul des mentions.

- « Assez bien » s'il cumule plus de 540 points
- « Bien » s'il cumule plus de 630 points
- « Très bien » s'il cumule plus de 720 points

LES EPREUVES

➔ Epreuves écrites

- Français (3h) : à partir d'un extrait de texte littéraire et éventuellement d'une image, évaluation des compétences linguistiques (grammaire - dont réécriture-, lexique...) et des compétences de compréhension et d'interprétation + dictée + rédaction.
- Mathématiques (2h) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'informatique.
- Histoire et Géographie (2h) : analyse et compréhension de documents + utilisation des repères historiques et géographiques + mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique.
- Sciences (1h) (2 disciplines sur les 3 après un tirage au sort qui se déroule quelques mois en amont de la session) : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie.

➔ Epreuve Orale

Se référer au guide méthodologique sur le déroulement de l'épreuve orale

➔ L'option Internationale

L'épreuve orale de Suédois (langue de la section internationale)

Elle prend appui sur un dossier portant sur une ou deux thématiques. Celui-ci est composé par le candidat avec l'aide de son professeur (textes littéraires - poèmes, extraits de roman, nouvelle, pièce de théâtre, textes documentaires, reproductions d'œuvres d'art, affiches, supports publicitaires, textes de chanson, contenus multimédias...). Ces documents peuvent prendre une forme numérique. En outre, le dossier contient au moins une production écrite qui s'inscrit dans le ou les thèmes retenus. Celle-ci a été conçue, élaborée et rédigée par le candidat dans la langue de la section internationale (Suédois).

Le temps affecté à cette épreuve est de 20 minutes.

- Présentation du dossier (10 minutes)
Le candidat justifie sa sélection de textes et documents, expose son jugement personnel sur les éléments du dossier. Il explique les choix qui ont guidé sa production écrite et la place qu'il lui a donnée dans le dossier. Même si ce(s) texte(s) écrit(s) par le candidat peut(vent) faire l'objet d'un échange avec l'examineur, il(s) ne donne(nt) pas lieu à une évaluation spécifique dans le cadre de l'épreuve.
- Entretien (10 minutes)
L'interrogateur invite le candidat à développer ou préciser tel ou tel point de son exposé. Il peut lui demander de concentrer plus particulièrement ses commentaires sur un des documents qu'il a fait figurer dans son dossier ou sur sa production écrite. Il peut aussi inciter le candidat à élargir ses propos à d'autres thèmes étudiés pendant l'année scolaire.

Les compétences langagières sont évaluées en référence au niveau B2 du [Cadre européen commun de référence pour les langues \(CECRL\)](#).

L'épreuve orale portant sur la discipline non linguistique (histoire-géographie SIS)

Elle prend pour support les travaux, les activités, les études de documents qui ont été effectués dans l'année scolaire écoulée, à partir des contenus des programmes traités. Ils sont présentés à l'(ou aux) examinateur(s) sous la forme d'une liste validée par le chef d'établissement.

Le temps affecté à cette épreuve est de 30 minutes.

- Préparation de la prestation (15 minutes)
- Présentation (10 minutes)
- Entretien (5 minutes)

Le candidat est invité à présenter un commentaire répondant à un sujet proposé par l'examinateur en relation avec les thématiques étudiées pendant l'année scolaire. Le candidat sera évalué sur les compétences et connaissances liés à l'identité culturelle du pays partenaire de la section (la Suède) et l'ouverture sur l'environnement du pays. La capacité du candidat à présenter un exposé structuré et argumenté ainsi que sa maîtrise de l'expression orale sont également prises en compte.

CALENDRIER

➔ Epreuves écrites

Mercredi 14 juin 2023	Jeudi 15 juin 2023
Français 1ère partie (Grammaire et compétences linguistiques – compréhension et compétences d'interprétation – dictée) 9h – 10h30 <i>9h – 11h candidats avec tiers temps</i>	Histoire – Géographie - Enseignement moral et civique 9h30 – 11h30 <i>9h30 – 12h10 candidats avec tiers temps</i>
Français 2e partie (Rédaction) 10h45 – 12h15 <i>11h15 – 13h15 candidats avec tiers temps</i>	Sciences (Physique-chimie et/ou sciences de la vie et de la terre et/ou technologie*) 11h45 – 12h45 <i>12h25 – 13h45 candidats avec tiers temps</i>
Mathématiques 14h30 – 16h30 <i>14h30 – 17h10 candidats avec tiers temps</i>	

* Seules deux disciplines sur les trois seront tirées au sort ; les élèves seront avertis quelques mois avant l'épreuve des disciplines conservées.

Nota : il n'est pas prévu de session de remplacement pour les centres étrangers (donc en Suède pour les élèves absents le jour des épreuves ponctuelles finales).

➔ Epreuve orale de soutenance

Cette épreuve se déroulera la semaine du 22 au 26 Mai 2023. Le calendrier exact sera défini et communiqué ultérieurement

➔ Epreuves orales option internationale

Ces épreuves se dérouleront la semaine du 22 au 26 Mai 2023. Le calendrier exact sera défini et communiqué ultérieurement ; les élèves recevront une convocation.